



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024.63

NOMINATION DE MANDATAIRES RÉGIE DE RECETTES N°31 « CINÉMA ET CONFÉRENCES »

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.1617-1 à R.1617-18,

Vu la décision municipale n° 2000.34 du 10 août 2000 instituant une régie de recettes auprès du service des affaires culturelles « Cinéma et conférences », modifiée par les décisions n° 2001.55 du 14 décembre 2001, n°2009.22 du 8 décembre 2009, n°2015.40 du 19 octobre 2015, n° 2019.18 du 23 septembre 2019 et n°2022.40 du 20 septembre 2022,

Vu l'arrêté municipal n°2023-95 du 25 octobre 2023 nommant les mandataires de la régie de recettes n°31 « cinéma et conférences »,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19 septembre 2024,

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire, Monsieur Benjamin BABSKI, en date du 20 septembre 2024,

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant, Monsieur Arnaud FABISIAK, en date du 20 septembre 2024,

Considérant le départ de Madame Adèle LAHRER,

Considérant l'arrivée de deux nouveaux vacataires au sein du service des affaires culturelles : Monsieur Emil VARGA et Daphné JEANNIN,

Considérant que dans le cadre de leurs missions et afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service de la billetterie, il convient de les nommer mandataires simples,

ARRETE

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de Madame Adèle LAHRER en tant que mandataire simple de la régie de recettes « Cinéma et conférences ».

Article 2 : Sont désignés comme mandataires de la régie de recettes « Cinéma et conférences », pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de cette régie avec mission de d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :

- Victoire LENFERT
- Pauline FOUSSAT
- Nicolas HERZOG
- Emil VARGA
- Aldora BONGA
- Lucie GUITTONEAU
- Daphné JAENNIN

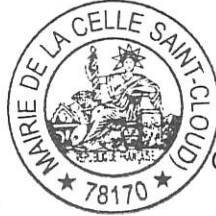
Article 3 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues à l'article 432-10 du Code Pénal. Ils doivent les encaisser selon le mode de recouvrement prévu par l'acte constitutif de la régie.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à monsieur le préfet de Versailles, à madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Versailles et remise aux intéressés.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 20 septembre 2024.



Le Maire

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Arrêté n°2024-63 du 20 septembre 2024

Notifié le : 27/09/2024

Le régisseur titulaire
Benjamin BABSKI

Vu pour acceptation

Ajouter la mention « Vu pour acceptation »

Notifiée le : 28/09/2024

Victoire LENFERT

Vu pour acceptation

Ajouter la mention « Vu pour acceptation »

Notifiée le : 29/09/2024

Pauline FOUSSAT

Vu pour acceptation

Ajouter la mention « Vu pour acceptation »

Notifié le : 30/09/2024

Nicolas HERZOG

Vu pour acceptation

Ajouter la mention « Vu pour acceptation »

Notifié le : 28/09/2024

Emil VARGA *vu pour acceptation*

Ajouter la mention « Vu pour acceptation »

Notifié le : 27/09/2024

Le mandataire suppléant
Arnaud FABISIAK

Vu pour acceptation

Ajouter la mention « Vu pour acceptation »

Notifiée le :

Aldora BONGA

Ajouter la mention « Vu pour acceptation »

Notifiée le : 31/10/2024

Lucie GUITTONEAU

Vu pour acceptation

Ajouter la mention « Vu pour acceptation »

Notifiée le : 05/10/2024

Daphné JAENNIN

Vu pour acceptation

Ajouter la mention « Vu pour acceptation »